

#### REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E legal ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA

EXTRAIR des Registre des Délibérations

99\_DE-014-211404884-20230403-20230403\_11

DEL20230403\_04 Du 3 avril 2023 CM3.2023

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS ARRONDISSEMENT DE CAEN

# COMMUNE DE OUISTREHAM

## EXTRAIT DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2023

\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P): Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), François NOURRY (P. Mme BÖRNER);

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

#### <u>Aménagement et politique de la Ville :</u>

# AMENAGEMENT ET TOURISME – REFONTE ET AMELIORATION DE LA SIGNALETIQUE TOURISTIQUE

DEL20230403\_04 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Abstentions : 1 Suffrages exprimés :28 Pour : Contre :

Rapporteur: M. Quivrin – VU en C° finances du 30/03/2023

La signalétique touristique sur la commune s'est dégradée et est hétérogène. Partant de ce constat, la commune envisage un renouvellement de la signalétique touristique.

Reconnue comme ville balnéaire, Ouistreham Riva-Bella connait une forte hausse de fréquentation de la voiture en période estivale.

Ainsi, le projet de signalisation vise à répondre aux enjeux touristiques de notre territoire tout en préservant notre environnement et l'encombrement de l'espace public. Il permet de guider les usagers vers les services et équipements susceptibles de les intéresser dans leurs déplacements et situés à proximité de la voie sur laquelle ils se déplacent.

Le choix des équipements et des services à jalonner a été sélectionné à travers plusieurs critères et dénombrant 33 lieux. Les 4 quartiers suivants sont concernés par ce projet globale d'amélioration : Riva, Port, Bourg et Reine Mathilde.

Les mâts de signalisation seront implantés dans des zones stratégiques où les voitures pourront également lire les écritures aisément de par la faible vitesse de circulation ou aux arrêts (feux, stop...). Les mentions seront rédigées en français et en anglais pour répondre aux besoins des touristes étrangers et leur permettre une meilleure orientation dans notre ville. Ainsi, les automobilistes pourront bénéficier de cette signalisation piétonne en complément de la signalisation routière, ce qui permettra d'améliorer la fluidité du trafic et la sécurité routière.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide pour l'amélioration de la signalétique touristique, où la commune peut bénéficier d'un fonds de concours de la communauté urbaine de Caen la mer pour réaliser ces travaux. Il participe aux enjeux de la stratégie touristique mise en place par la Communauté urbaine visant à améliorer l'accueil des visiteurs et augmenter la fréquentation, et entre dans la dynamique collective souhaitée sur le territoire de Caen la mer.

### Plan de financement prévisionnel du projet :

COÛT PREVISIONNEL		FINANCEMENT estimatif		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Type de financement	Montant en € HT	%
Achat et pose des panneaux	52 855,00 €	Fonds de concours CU	10 000,00 €	19
		Autofinancement	42 855,00 €	81
Total	52 855,00 €	Total	52 855,00 €	



#### REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023 Ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA

Application agrée E-legalité controllé de OUISTREHAM-RIVA-BELLA Registre des Délibérations

99\_DE-014-211404884-20230403-20230403\_11

DEL20230403\_04 Du 3 avril 2023 CM3.2023

Note : le projet pourra être amené à évoluer si de nouvelles implantations venaient à être arrêtées pour des besoins nouveaux.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>1</sup>,

- ▶ VALIDE le projet de signalisation touristique ;
- ➡ APPROUVE le plan de financement du projet ci-dessus ;
- AUTORISE le maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la communauté urbaine Caen la mer pour la réalisation du projet ci-dessus ;
- → AUTORISE le maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès d'autres partenaires pour la réalisation du projet ci-dessus ;
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé, / LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le - 7 AVR. 2023

Certifiée exécutoire le

2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> M. BESOMBES s'abstient.